

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

CREATION,ACTUALISATION ET CLOTURE DES
AUTORISATIONS DE
PROGRAMME ET DE
CREDITS DE
PAIEMENT(APCP) -
BUDGET TRAMWAY

N° CC_2024_0113

Séance du : mercredi 16 octobre 2024

Convocation du : 9 octobre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Ines AYEB par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Bernard BOCCARD par Claude ANTHONIOZ, Alain LETESSIER par Marion BARGES-DELATTRE, Sophie VILLARI par Pascal SAUGE

Excusés :

François LIERMIER, Maryline BOUCHÉ, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Julien BEAUCHOT

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article R 2311-9 du code général des collectivités territoriales, la révision des autorisations de programme (AP) du budget Tramway à l'occasion d'une étape budgétaire.

Les autorisations concernées par la présente délibération sont détaillées dans le tableau ci dessous :

Numéro / opération	Libellé	Modification proposée	Montant AP
2021-1 / 200	Ligne de tramway - phase 2	Diminution de l'AP et ajustement de la répartition des crédits de paiement (CP)	46 240 581,61 €
TOTAL des autorisations de programme			46 240 581,61 €

Les modifications et les répartitions des crédits de paiement sont détaillés dans les annexes jointes à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement du budget Tramway dans les conditions prévues en annexe.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

LIGNE DE TRAMWAY - TRANCHE 2 - MISE A JOUR DM 2024-01

Autorisation de Programme - Crédits de paiements	Montant du programme en € avant actualisation	Réalisé au 31/12/2022	Réalisé 2023	Réalisé au 31/12/2023	2024	2025	2026	TOTAL PROGRAMME après actualisation
1 - Etudes et frais sous Maîtrise ouvrage Agglo	1 501 962,25 €	166 914,60 €	258 899,65 €	425 814,25 €	464 097,00 €	397 537,00 €	214 514,00 €	1 501 962,25 €
2 - Travaux sous Maîtrise ouvrage Agglo	447 862,36 €	- €	79 439,36 €	79 439,36 €	24 089,00 €	313 647,00 €	30 687,00 €	447 862,36 €
3 - Foncier	880 000,00 €	- €		- €	25 000,00 €	880 000,00 €	- €	905 000,00 €
4 - Mandat maitrise d'ouvrage  montants en TTC	44 683 843,30 €	804 700,30 €	1 119 919,00 €	1 924 619,30 €	7 749 137,00 €	24 590 441,00 €	9 121 559,70 €	43 385 757,00 €
TOTAL Autorisation de programme	47 513 667,91 €	2 957 565,23 €	1 458 258,01 €	4 415 823,24 €	8 262 323,00 €	26 181 625,00 €	9 366 760,70 €	46 240 581,61 €

evolution apcp	- 1 273 086,30
----------------	----------------

MODIFICATIONS APPORTEES A L'APCP LIGNE DE TRAMWAY PHASE 2

Par délibération n°CC_2021_0042, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglomération a approuvé les travaux pour la deuxième phase de l'extension de la ligne de Tramway. Par délibérations n°CC_2022_0032, CC_2023_0037 et CC_2024_0023 le Conseil Communautaire a actualisé le montant et la durée pour porter le programme à 47 513 667,91€ sur 6 ans.

L'actualisation prévoit :

- Une baisse du programme de 1 273 086,30 € qui s'explique par :
 - Une économie réalisée sur certains marchés de travaux gérés sous mandat de maîtrise d'ouvrage tel que les travaux de voirie plateforme, le revêtement des pavés, la signalisation lumineuse tricolore et l'éclairage public.
 - Une augmentation du marché de travaux de voie ferrée.
 - Une augmentation du foncier pour une acquisition de terrain et des frais de géomètre.
- Une nouvelle répartition des crédits de paiement due au décalage des travaux sur 2025.

	Voté précédemment	DM 2024-01 Nouvelle proposition	Variations
Hors apcp (pour mémoire)	1 985 950,33 €	1 985 950,33 €	0,00 €
2021	20 261,96 €	20 261,96 €	0,00 €
2022	951 352,94 €	951 352,94 €	0,00 €
2023	1 458 258,01 €	1 458 258,01 €	0,00 €
2024	10 000 979,00 €	8 262 323,00€	- 1 738 656,00 €
2025	27 194 203,00 €	26 181 625,00 €	- 1 012 578,00€
2026	7 888 613,00 €	9 366 760,70€	1 478 147,70€
TOTAL	47 513 667,91 €	46 240 581,61€	- 1 273 086,30 €